

# Opération « Adopte un arbre »

## Formulaire d'inscription 2025 :

### Pour bénéficiaire du dispositif :

- Etape 1 : Inscrivez-vous en remplissant et signant ce formulaire et déposez-le en mairie aux horaires d'ouverture ou dans la boîte aux lettres.
- Etape 2 : Recevez un email de confirmation de disponibilité de l'arbre (**courant octobre**).
- Etape 3 : Venez chercher votre arbre le **samedi 22 novembre de 10h à 12h** à l'entrée du stade - Parking du foot, La Grande Noe, 44118, La Chevrolière.

Avant la remise de l'arbre, il vous sera demandé de nous transmettre la charte de l'arbre signée et de présenter un **justificatif de domicile**. Une fois planté, envoyez-nous une photo de l'arbre dans votre jardin ([cdm.ddl@mairie-lachevroliere.fr](mailto:cdm.ddl@mairie-lachevroliere.fr)).

NB : Un arbre et arbuste d'une hauteur supérieure à 2m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété (clôture). Pour les arbres d'une hauteur de moins de 2 mètres, la distance légale est de 0,5 mètre.

(Partie à conserver)

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----  
(Partie à transmettre en mairie)

### Essence souhaitée (avec indicatif de surface de jardin nécessaire) :

#### Petits arbres (≤ 200m<sup>2</sup>)

- Aubépine (*CRATAEGUS monogyna*)
- Cornouiller blanc (*CORNUS alba*)
- Viorne (*VIBURNUM opulus Roseum*)
- Arbousier (*ARBUTUS unedo*)

#### Arbres moyens (200-800m<sup>2</sup>)

- Noisetier (*CORYLUS avellana*)
- Cerisier à fleurs (*PRUNUS Accolade*)
- Amélanchier (*AMELANCHIER canadensis*)
- Pommier fleurs (*MALUS coccinella*)
- Bourdaine (*RHAMNUS frangula*)

#### Grands arbres (≥800m<sup>2</sup>)

- Cerisier à grappes (*PRUNUS padus Le thourel*)
- Erable champêtre (*ACER campestre Bal*)
- Charme (*CARPINUS betulus*)
- Chêne-liège (*QUERCUS suber*)
- Chêne vert (*QUERCUS ilex Tffe*)

En signant ce document et la charte de l'arbre ci-après, je m'engage à planter l'arbre en pleine terre et à lui apporter les soins nécessaires à son développement.

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Email / Tel : .....

Date : .....

**Signature**

# Charte d'engagement

*En plantant un arbre contribuez, vous aussi, à la mise en œuvre du plan climat et à l'amélioration de notre cadre de vie chevrolin !*

## Les bénéfices de l'arbre au jardin :

-  Le **rafraîchissement grâce à l'ombrage de l'arbre** : réflexion et absorption du rayonnement solaire (jusqu'à 80%) et évapotranspiration ;
-  La **dépollution** : l'arbre est un purificateur d'air. Il absorbe le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère, le transforme en sucre et rejette l'oxygène (O<sub>2</sub>) produit.
-  La **protection de la biodiversité** : grâce à son système racinaire, l'arbre absorbe les pluies et permet de lutter contre l'érosion des sols. Il constitue un abri et une réserve de nourriture pour les différentes espèces.

## Les bénéfices de l'arbre en ville :

- En milieu urbain, les arbres remplissent des **fonctions écologiques** d'autant plus importantes que la nature y est plus rare. Ils abritent de nombreuses espèces animales (insectes, mammifères, oiseaux, etc.) et ont un rôle déterminant pour le sol (épuration, aération, filtration, etc.).
- Ils peuvent aussi contribuer à **notre confort et à notre sécurité** (îlot de fraîcheur, zone piétonne, route, piste cyclable, etc.) et jouer un rôle social, esthétique et même économique (production de fruits, de bois, etc.).

*Les objectifs de ces futures plantations sont d'améliorer la captation du carbone, de limiter les îlots de chaleur, de favoriser le développement de la biodiversité, et de réduire les nuisances sonores et visuelles... En bref, d'améliorer notre cadre de vie.*

## Comment choisir votre arbre ?

La commune de La Chevrolière vous propose une liste d'essences bocagères locales pour autant, plusieurs questions sont à se poser afin de choisir une essence d'arbre qui corresponde à vos besoins (décoratif, brise-vent ou brise-vue, petit ou grand développement, feuillage persistant ou caduc) et à son emplacement futur, notamment au regard de sa proximité avec les propriétés voisines.

**Pour bien choisir l'emplacement de votre arbre**, il est important de tenir compte des contraintes liées à son environnement :

1. L'espace disponible : Lorsque votre jardin est exigu, préférez un arbre de **petite ou moyenne ampleur** afin d'apporter de l'ombrage sans pour autant assombrir les pièces de la maison.

Veillez également à respecter les distances légales d'implantation des arbres. **Ils doivent généralement être plantés au moins à 2 mètres de la limite de propriété.** S'ils dépassent, vous vous exposez alors à ce que votre voisin vous oblige à supprimer les branches et racines qui pénètrent sur son terrain.

2. L'exposition : **Ombre ou soleil**, les arbres ont chacun leurs préférences et, bien qu'ils soient plutôt faciles à vivre, choisissez-les aussi en fonction de l'exposition que vous avez à leur offrir.
3. La nature du sol : **La qualité et la profondeur du sol** restreignent également la gamme des arbres à privilégier. Ainsi, le degré d'acidité ou au contraire d'alcalinité est un paramètre des plus importants :
  - Pour les sols calcaires : chêne vert, noisetier, pommier, hêtre, orme...
  - Pour les sols basiques, frais : aulnes, érable...

## Les différentes étapes pour une plantation réussie :

Pour qu'une plantation ait le plus de chances de réussite, elle doit s'effectuer entre fin novembre et fin mars, hors période de forte humidité, de gel ou de neige. Pendant cette période, l'arbre est en sommeil et peut donc être déplacé.

1. Quelques jours avant, creusez un trou aussi profond que la motte et plus large que les racines ;
2. Faites tremper la motte de l'arbre dans un contenant étanche.
3. Lorsque les racines sont à nu, le pralinage est conseillé : il consiste à les enduire de terre mélangée à de l'eau afin d'éviter leur dessèchement.
4. Rebouchez le trou en poussant la terre jusqu'à la base de la tige, et en formant une cuvette autour de l'arbre ;
5. Arrosez abondamment pour que la terre soit bien tassée.
6. Il n'est pas nécessaire de tuteurer le jeune arbre s'il mesure moins de 2m. Il doit pouvoir bouger dans le vent pour stimuler son bois et développer son système racinaire.
7. Après la plantation, il est nécessaire de réaliser un suivi de son état sanitaire en repérant les insectes, champignons, fissures, blessures, altérations, cavités...

## Comment prendre soin et protéger votre arbre ?

Les premières années, les jeunes arbres sont fragiles. D'avril à octobre, arrosez si la terre est desséchée en remplissant la cuvette (2 fois par semaine par temps de forte chaleur, à adapter en fonction de la pluviométrie).

Afin de préserver la qualité du sol et le système racinaire du jeune arbre, recouvrez la terre d'écorces et de végétaux broyés. A compter de la 3ème année, vous pouvez planter des plantes couvre-sol (annuelles, vivaces ou semis fleuris) pour limiter l'entretien.

### Conseils d'entretien :

- Veillez à ne pas endommager l'écorce avec la tondeuse ou le rotofil, préférez laisser de l'herbe au pied.
- Ne compactez pas la terre car les racines ont besoin d'un sol aéré.
- Laissez les feuilles mortes et le bois mort au pied de l'arbre, ils forment de l'humus en se dégradant.

En signant ce document, je m'engage à planter l'arbre en pleine terre et à lui apporter les soins nécessaires à son développement.

Signature :